

APPEL A PROJETS DEAL PARTENARIAT ASSOCIATIF Actions d'éducation à l'environnement et au développement durable

XXXX

« Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources »

CONTEXTE ET ENJEUX LOCAUX

La Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement accompagne et soutient depuis de nombreuses années les projets associatifs visant à mieux prendre en compte le développement durable et la protection de l'environnement.

Elle a ainsi aidé à la mise en œuvre de projets de sensibilisation et d'information dans des domaines variés tels que la connaissance de la biodiversité, la protection de l'environnement , la maîtrise de l'énergie, la valorisation de l'économie circulaire, la promotion du recyclage des déchets, ... pour tous les publics.

En 2016, les travaux de la COP 21 ont permis de mobiliser un grand nombre de pays sur un programme de développement durable articulé autour de 17 objectifs pour transformer notre monde.

Les objectifs 14 et 15 invitent à

- conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable,
- préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

En tant que territoire insulaire, la Martinique s'avère très concernée par la préservation de sa biodiversité, tant marine que terrestre, et de ses écosystèmes fragiles.

Pour 2018, la DEAL lance cet appel à projets afin d'encourager de nouvelles initiatives et souhaite mettre l'accent sur les projets liés à la « Conservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources ».

Les propositions d'actions doivent permettre de continuer la mobilisation citoyenne contre les atteintes à l'environnement et de participer à la lutte contre le réchauffement climatique sur le territoire Martiniquais.

CONTENU DE LA THEMATIQUE 2018

La thématique retenue pour l'appel à projets :

«Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources »,

recouvre plusieurs champs d'actions, notamment

- les opérations de nettoyage des plages, des sites remarquables...
- la connaissance de la biodiversité locale (faune et flore) pour mieux la protéger
- la protection des sites naturels tels que les mangroves, les espaces forestiers, les zones

humides...

la valorisation des sentiers de randonnée...

Cette liste est proposée à titre indicatif, sans caractère exhaustif.

QUI PEUT PARTICIPER?

Les associations à compétence environnementale, éducative, scientifique ou sociale.

QUELS TYPES DE PROJETS ?

Seront financés en priorité les projets :

- s'inscrivant dans une démarche qualitative et éducative, destinée à sensibiliser, éduquer, former différents publics sur le thème prioritaire cité ci-dessus
- présentant une méthode d'évaluation de l'action projetée (indicateurs de suivi...)

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Pour participer à l'appel à projets 2018, vous devez constituer un dossier composé des pièces suivantes :

- Une lettre de demande de subvention précisant notamment le titre du projet, son coût global, et le montant de l'aide sollicitée auprès de la DEAL;
- <u>s'il s'agit d'une première demande de subvention à la DEAL</u> : les statuts de votre association, la liste des membres du conseil d'administration de votre association, la copie de la déclaration de votre association au journal officiel, une copie du n° de Siret de votre association.
- Le dossier de demande de subvention « cerfa 12156 » complété et signé par le président de l'association. (*)
- Le RIB du compte bancaire de l'association
 - (*) vous pouvez télécharger le dossier de demande de subvention « cerfa » sur le site : service public.gouv.fr https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do

DATE LIMITE DE DEPÔT DU DOSSIER

La demande de subvention est à retourner <u>le lundi 16 avril 2018, dernier délai</u> par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur de l'Environnement. de l'Aménagement et du Logement (à l'attention de la mission SPPDD) BP 7212 Pointe de Jaham 97274 SCHOELCHER CEDEX

Ne seront pas pris en compte les dossiers incomplets ou déposés à la DEAL après le 16 avril 2018.

MON**TANT DES AIDES FINANCIERES PAR PROJET**

Taux de participation de la DEAL : 80% MAXIMUM du coût total du projet .

Montant de la subvention attribuée, par projet, plafonné à : (TROIS MILLE) 3 000 euros.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

La sélection des projets se fera, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible, sur la base des critères suivants :

- la pertinence du projet (finalités objectifs nombre de personnes touchées par les actions),
- l'expérience du porteur de projet en matière de pédagogie à l'environnement ou sa capacité à la développer,
- le réalisme budgétaire.

Pour toute information contactez :

La Mission SPPDD - DEAL Martinique Contact : Marie-Françoise COURREGES

Téléphone : 0596 59 57 94

Fax: 0596 59 58 00

courriel: d-pdd.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr